



ECONOMIE, SOCIAL SOLIDARITÉ



Le Département s'arme d'un budget de combat face à la crise et pour préparer l'avenir

Les conseillers départementaux ont voté le budget primitif à la majorité. D'un montant de 545,6M€, il s'articule autour des compétences obligatoires de la collectivité et d'actions volontaires dans les domaines facultatifs. Une habile combinaison grâce à laquelle le Département réaffirme son rôle de bouclier social pour les Périgourdins et d'aménageur de la Dordogne.

Publié le 04 février 2021

D'abord un chiffre, 545,6 M€. C'est le montant du budget primitif 2021 du Département de la Dordogne, en légère augmentation (+2,15%) par rapport à l'an dernier. Équilibré en dépenses et en recettes, il permet de poursuivre le cap fixé en début de mandat par la majorité : accompagner les Périgourdins au plus près de leurs besoins du quotidien.

Malgré la crise sanitaire qui a généré des dépenses supplémentaires imprévues, ce budget a pu être construit sur des bases financières saines, ce qui permet à la collectivité d'afficher un haut niveau d'investissement, tout en assurant l'ensemble de ses engagements : ses compétences obligatoires et les politiques facultatives.

Les compétences obligatoires

Au rang des compétences obligatoires, on retrouve bien évidemment l'action sociale qui, avec 258 M€ demeure le premier poste de dépense de la collectivité. Dans le détail, la part personnes âgées (Allocation personnalisée à l'autonomie, hébergement en Ehpad) représente 75 M€, le RSA 71 M€, l'Aide sociale à l'enfance 60 M€ et le handicap 46 M€.

Cette année, la collectivité va engager un effort particulier sur les routes. Sur la globalité de l'enveloppe de 24,8 M€, 4,4 M€ vont être consacrés à la modernisation du réseau et 11,56M€ à son entretien. Pour mémoire, la Dordogne compte près de 5000 km de routes départementales.

Autre part importante du budget, les collèges qui vont pouvoir bénéficier d'une enveloppe de 6,19 M€.

La volonté d'accompagner les projets

<https://www.dordogne.fr/information-transversale/actualites/le-departement-sarme-dun-budget-solide-pour-preparer-lavenir-22331387?>

Ce budget primitif est également marqué par la volonté de la collectivité de s'affirmer de nouveau comme le premier partenaire et investisseur public à l'échelle du territoire.

Concrètement, cela se traduit de diverses manières. C'est le cas par exemple à travers une participation au déploiement de la fibre optique (4,5M€ pour la fin de la première phase), mais également via un soutien appuyé au tissu associatif (5,9M€), notamment sportif et culturel, particulièrement malmené par la situation sanitaire depuis un an et quasiment à l'arrêt. Pour ne pas rajouter de la crise à la crise, le Département a fait le choix clair de maintenir le montant de ses aides aux associations.

Autre volonté affirmée, celle d'être un levier de la relance économique. Ce sera le cas au travers d'un vaste plan de relance qui doit s'étaler sur deux ans, mais également à travers l'aide aux communes et intercommunalités déclinée dans les contrats de projets communaux qui vont pouvoir bénéficier d'une enveloppe de 15,4M€. Enveloppe qui va générer à elle seule 75 M€ d'investissement.

Construit autour de la solidarité sociale et territoriale, de l'attractivité et de l'excellence environnementale, ce budget répond aux impératifs qui permettront de construire "le monde d'après".



Ce budget primitif soulève une nouvelle fois une problématique qui demeure non réglée, celle de la non-compensation des allocations individuelles de solidarité (AIS) versées par le Département. Ainsi, entre 2005 et 2020, le total des dépenses non couvertes par l'Etat s'élève à 640 M€, avec une progression moyenne de 3,7% par an. En 2021, le seuil des 50M€ devrait être franchi. C'est ce qui a conduit le président du Conseil départemental, comme 16 autres de ses collègues en France, à engager une procédure afin d'obtenir la juste compensation des revalorisations décidées par l'État.